

Retraites à points : ni amendable, ni négociable UNITÉ pour le RETRAIT DU PROJET de MACRON !

La grève massive du 5 décembre indique que les salariés et la jeunesse ont parfaitement intégré que ce projet signifie la liquidation de la retraite du régime général de la Sécurité sociale (fondée sur les cotisations qui sont une fraction mutualisée du salaire), la fin des régimes spéciaux, la destruction du code des pensions (élément constitutif du statut des fonctionnaires de l'État, dont relèvent notamment les enseignants), et de tous les acquis en matière de retraite.

Avec la valeur du point qui peut varier à la baisse en fonction de la « situation économique », le gouvernement prépare une baisse drastique des pensions, c'est le droit même à une retraite qui est menacé !

Ni amendable, ni négociable

Macron et son gouvernement annoncent qu'ils iront jusqu'au bout. Delevoye veut rendre ses conclusions le 9 ou le 10 décembre et puis poursuivre les concertations jusqu'à la fin de l'année : « *Tout est sur la table.* » « *Il y a une multitude de situations, comment voulez-vous imposer une durée, une transition, un chemin identique alors qu'il y a tant de diversité ?* » ; « *Selon les situations* », « *il y aura un temps (de transition) adapté.* ».

Le gouvernement cherche ainsi à introduire la division entre les différentes catégories de travailleurs.

« *Ni amendable, ni négociable* »... C'est ce qui s'est exprimé dans les assemblées générales, dans un certain nombre de structures syndicales.

Cela veut dire que l'on ne négocie pas.

Cela veut dire cesser immédiatement toute « concertation » avec Macron et son gouvernement, en particulier celle sur une prétendue revalorisation des enseignants en lien avec la réforme des retraites.

Les imposants cortèges dans les manifestations témoignent bien de la disponibilité des salariés pour combattre ce projet de réforme, pour en obtenir le retrait pur et simple !

Obtenir le retrait du projet de retraite à points constituerait une défaite pour Macron et son gouvernement, ce qui créerait un autre rapport de force, et ouvrirait la voie à l'abrogation des différentes contre-réformes (bac et lycée, fonction publique, ...) et à la satisfaction des multiples revendications des personnels.

La responsabilité des organisations syndicales est d'exiger le « retrait du projet de réforme à points » et donc de rompre toute concertation sur ces bases.

Pour un combat efficace :

Organiser la grève jusqu'au retrait du projet !

Face à Macron, ce qui peut rassembler l'ensemble des personnels enseignants, l'ensemble des salariés c'est un mot d'ordre clair : retrait de tout projet de retraites à points.

Le gouvernement ne craint pas les journées d'action, la politique des temps forts, il craint la grève générale jusqu'à satisfaction !

Suite à la grève massive du 13 septembre, à la RATP, les directions syndicales appellent à la grève pour une durée illimitée. Mais ailleurs, elles invitent les grévistes à décider localement de la reconduction de la grève. Ce n'est pas pareil. Car comment reconduire sans que le combat soit centralisé ?

Avec une telle mobilisation, la responsabilité des organisations syndicales est d'appeler à la grève jusqu'au retrait du projet.

Cela implique qu'il est nécessaire de structurer un mouvement démocratique, incluant les syndicats, en tenant des AG d'établissements, désignant des délégués mandatés (et des coordinations de villes, départementales et nationale, de délégués élus, intégrant les responsables syndicaux).

